

Mail reçu le 01/12/2021 à 19h37

VOIR PAGE SUIVANTE

Monsieur le commissaire enquêteur

Concernant l'enquête publique, je réagis en tant que riveraine du projet, résidant 10 allée des PRATS à CESTAS.

Le futur lotissement nécessite des travaux de défrichage très conséquents de nature à défigurer le paysage, et à détruire la bio diversité.

Il est nécessaire de revoir l'ampleur du projet et de préserver la forêt, les zones humides voire archéologiques.

Certains aspects semblent complètement négligés.

Circulation pendant chantier

Pendant le chantier, il convient d'interdire le passage par le chemin de Magnage qui n'est pas apte à supporter une circulation intense d'autant qu'il franchit l'eau bourde et est très fréquemment traversé par des animaux sauvages.

Je vous joins à cet effet une photo du chemin de Magnage et de son passage sur l'eau bourde qui n'est de part son gabarit n'est franchissable que par un seul véhicule.



Circulation après le chantier.

Il est prévu un rond point côté est.

Et également un débouché du lotissement sur le chemin de Magnage. La circulation côté Magnage n'est pas abordée dans le dossier en termes de flux dans les deux sens ; pourtant elle risque de ne pas être négligeable

Ce chemin ne permet pas une circulation fluide à double sens. Il s'agit d'un chemin qui a été bitumé qui est traversé par l'eau bourde.

Une circulation intensifiée ne peut s'envisager sur ce chemin. Or il débouche sur le chemin des sources route à très forte circulation desservant le collège, l'autoroute et la route d'Arcachon.

Donc il sera nécessairement emprunté par un grand nombre de véhicules , si l'on considère 300 logement X 2 véhicules par logement, soit, 600 et un quart utilisant le chemin de magnage cela représente 150 allers retour soit 300 trajets jour ou 600 si la moitié emprunte ce chemin. .

Bio diversité

P 49 de l'EIE, il est noté

"Le projet d'aménagement se situe à proximité de l'Eau Bourde, cours d'eau de la trame bleue locale. La présence d'un large écran végétal constitué par les boisements classés à l'ouest du cours d'eau et la continuité du lotissement vis-à-vis de l'urbanisation existante permettent cependant de ne pas remettre en cause les continuités écologiques à l'échelle de la commune. Corridor écologique."

La bande séparant l'ancien lotissement du nouveau ne peut constituer un corridor écologique suffisant. En effet son débouché sur le chemin de Magnage rejoint la nouvelle voie qui traversera le lotissement pour rejoindre la D214 au même niveau que le corridor dit écologique. Cela présente un corridor mortel pour les animaux et des risques d'accidents pour les véhicules et cyclistes.

Certaines espèces dont nous confirmons la présence, pics épeiche, pics verts, chauves souris, tritons, salamandres sont susceptibles de disparaître.

A l'heure où la lutte contre les moustiques tigre constituent une priorité, il est préjudiciable de réduire l'habitat des chauves souris qui peuvent manger 60000 moustiques par an.

Imperméabilisation des sols

La zone de défrichage est une zone d'absorption des eaux de pluie. Les ouvrages envisagés pour absorber les eaux pluviales ne permettent pas de retenir les pluies centennales qui contrairement à leur dénomination se produisent très fréquemment.

Nuisances sonores

Pendant chantier.

Un tel défrichage va nécessairement présenter des nuisances sonores très importantes pendant plusieurs mois pour les riverains en plus des nuisances subies du fait de l'A 43 et de la D214.

Avec un niveau de saturation de ces voiries déjà congestionnées

Après chantier

Au delà, la suppression de la forêt entre le chemin de Magnage va supprimer la zone tampon que constitue la forêt et qui atténue le bruit des routes Salvador Allende et Jean Moulin et de l'A 43 selon le vent.

L'étude semble négliger l'impact de la suppression de cette forêt.

Elle s'appuie sur des études de son qui ont été faites alors que la forêt existait. Dès lors qu'elle sera détruite, le son de la circulation très intense va se propager encore plus rapidement.

Les futurs habitants du lotissement et les riverains du projet vont être confrontés à un bruit incessant venant de ces deux routes plus celui de l'autoroute .

Les mesures prises par la ville concernant la lutte contre le bruit sont absentes. Pas de mur antibruit, pas de talus comme à Canéjan le long de l' A 43 et uniquement des recommandations concernant les habitations dans le PLU.

Densification

Quelles sont les mesures prises pour favoriser l'intégration d'une nouvelle population très conséquente. Comment vont être scolarisés les enfants, quels équipements supplémentaires sont prévus pour les activités en découlant sachant que certaines salles de sport sont d'ores et déjà saturées ?

Il est sans doute possible d'envisager un lotissement moins dense préservant les mares , avec une zone tampon de forêt pour atténuer le bruit et moins d'habitations.

Espaces verts

Les espaces prévus à terme sont très limités (couloirs plutôt qu'espaces verts) ne favorisant pas la limitation de l'effet d'ilots de chaleur qui vont se constituer car les surfaces seront bitumées.

À l'heure du réchauffement climatique, limiter les espaces verts ne semble pas prendre en compte la qualité de vie future des habitants et des riverains

Effets cumulés

À terme dans le PLU, il est prévu d'urbaniser une parcelle en face au sud du chemin de magnage et également à l'est. Le défrichement supplémentaire de ces parcelles n'est pas identifié dans les effets cumulés.

Or densifier encore dans ce secteur qui est au cœur de la forêt n'a aucun sens, cela va encore accroître les effets néfastes sur les trois premiers secteurs envisagés.

Conclusion

En conclusion, en concertation avec les riverains et les habitants de CESTAS , il serait sans doute possible de réfléchir à un projet préservant les intérêts de la commune à accueillir des logements sociaux, la quiétude des habitants futurs et actuels, moins de nuisances sonores, et celles des animaux. La préservation de l'eau bourde, des espaces humides de la forêt semble être essentielle à cette époque de réchauffement climatique. Le projet et les projets suivants envisagés ne respectent pas ces principes.

Nous appelons la Mairie à une réelle concertation.

MC VERMAUT